

PLAN DE FORMATION

Construire une stratégie commune pour l'accompagnement des écrits professionnels du Pôle – 3 journées

- Équipe de cadres -

L'un des principaux moteurs de la révolution culturelle des secteurs social et médico-social, est l'introduction d'une logique de service, impliquant l'instauration de relations de réciprocité plus lisibles entre prestataires et bénéficiaires.

Cette nouvelle place donnée aux personnes accueillies est associée à une formule incantatoire : « la personne au centre du dispositif ». Elle implique de penser l'accueil et l'accompagnement délivré comme une démarche globale qui s'intègre à un processus dynamique de changement, au service de la qualité de l'offre proposée aux bénéficiaires.

Dans ce sens, en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, la première compétence d'un établissement et/ou d'un service, est d'organiser les conditions d'un accompagnement bienveillant à l'endroit des bénéficiaires ; compétence qui se traduit notamment, par « une plus grande lisibilité et traçabilité¹ » des actions conduites et qui témoigne d'un véritable « engagement qualité » à l'endroit des bénéficiaires.

► Objectifs opérationnels de la formation :

- ✓ Savoir construire des écrits de qualité propre à son champ d'activité en considérant les dimensions juridiques, institutionnelles, éthiques et langagières
- ✓ Assurer une lisibilité et traçabilité des actions engagées en direction des bénéficiaires
- ✓ Acquérir des outils méthodologiques et conceptuels pour élaborer/accompagner à la formalisation de différents types d'écrits professionnels
- ✓ Comprendre et mettre en œuvre les différentes phases du processus d'évaluation afin d'apprécier l'accompagnement proposé

¹ La traçabilité se traduit par la possibilité d'identifier les séquences d'un processus d'action du début jusqu'à son terme et d'ensuire les effets.



Quartier Ferrage - 84490 Saint Saturnin-Lès-Apt ☎ 06.07.05.78.34

www.eric aestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 18 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 – Non soumis à la TVA



Les contenus de formation sont envisagés dans une approche transversale de la thématique des écrits professionnels en fonction des besoins et attentes des participants.

Première journée :

Les dimensions juridiques et déontologiques de la communication écrite

► Contenu

- ▶ Sens et enjeux de la communication écrite : les textes législatifs et réglementaires qui balisent le fonctionnement des ESSMS relevant du secteur du handicap et leurs influences sur la pratique des écrits professionnels
- ▶ Les recommandations de la HAS et leurs implications en matière d'écrits professionnels
- ▶ L'exigence de traçabilité et de lisibilité des actions menées - la qualité de service (service attendu, déclaré, rendu) – la logique de service – l'assurance qualité
- ▶ Les obligations et responsabilités des professionnels en matière d'écrits professionnels (projet personnalisé, dossier, signalement, information préoccupante...) – les distinctions de responsabilités et la judiciarisation des rapports

Deuxième journée :

Les spécificités de la communication écrite

► Contenu

- ▶ La notion d'information – les critères et le cadre juridique du partage des informations – les outils de la confidentialité (secret professionnel) et leurs implications pour la pratique d'accompagnement (*la confidentialité des informations est garantie aux bénéficiaires*)
- ▶ Les principaux courants idéologiques et leurs implications en matière de formalisation et de positionnement professionnel (écrire « *avec, pour, sur* » les bénéficiaires)
- ▶ L'influence du contexte et des interactions humaines sur l'élaboration d'un contenu informationnel
- ▶ Les caractéristiques de la communication écrite : les dimensions (*qui écrit, à qui et dans quel but...*) et les principes à considérer (« *toujours écrire dans la perspective d'être lu par un tiers* », le principe d'accessibilité...), les différents niveaux d'informations (les faits, les sentiments, les opinions)



Troisième journée :

La méthodologie et les outils du partage des informations

► Contenu

- La valorisation et réflexion autour des outils de communication existants
- L'identification et appréhension par les professionnels des documents nécessaires à leur pratique professionnelle : cahier de liaison, note d'observation, procédures diverses, fiche d'évènements indésirables, signalement, comptes rendus de réunion...
- L'impact des nouvelles technologies de communication sur les relations professionnelles (la sécurisation des informations, les précautions à prendre, le respect de la vie privée...)
- Les circuits et les modalités de transmission des informations aux bénéficiaires – les implications éthiques de l'accessibilité des informations (*le bénéficiaire a droit d'avoir accès aux informations le concernant*) - la participation des bénéficiaires aux écrits les concernant et les modalités pratiques de mise en œuvre
- **La co-construction d'une charte en équipe cadre : vers la recherche d'une harmonisation des écrits au sein du PSMS**

Références : les textes nationaux de politiques publiques et la continuité du parcours

- ✓ La Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- ✓ La Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- ✓ Le rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution » : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches
- ✓ Le décret n°2016-1349 du 04 juillet 2016 relatif aux fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes
- ✓ Le décret n°2017-137 du 07 février 2017 relatif aux informations nécessaires à l'élaboration des Plans d'accompagnement globaux des personnes handicapées (PAG)
- ✓ Le décret n°2017-982 du 09 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- ✓ Le décret n°2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale
- ✓ La circulaire n°DGCS/3B/2017/148 du 02 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement pour les personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 02 décembre 2016 avec notamment pour priorité « de promouvoir la complémentarité des réponses de tous les acteurs contribuant à la qualité du parcours de vie de la personne ».
- ✓ L'instruction n°DGCS/SD3B/2016/110 du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre des pôles de compétences et de prestations externalisées pour les personnes en situation de handicap